

II – Un siècle de remise en cause de l’esclavage.

Mais dans le même temps, le développement des idées issues des Lumières, entraîne la remise en cause de l’esclavage. La traite négrière est définitivement abolie en 1815, et il faut attendre 1848 pour que l’esclavage soit lui aussi interdit par les principaux pays européens. Néanmoins, les conditions de vie des populations colonisées sont très dures.